

**8 OCTOBRE 2001. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant le plan comptable minimum normalisé applicable par les services agréés  
dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse, notamment les articles 44 et 47 du décret;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 12 octobre 2000;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 novembre 2000;

Vu l'avis du Conseil communautaire de l'Aide à la Jeunesse, donné le 5 avril 2001;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 17 mai 2001 sur la demande d'avis à donner par le Conseil d'Etat dans un délai ne dépassant pas un mois;

Vu l'avis 31.763/4 du Conseil d'Etat donné le 11 juillet 2001, en application de l'article 84, alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur proposition du Ministre ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 30 août 2001,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le plan comptable minimum normalisé prévu à l'article 11, § 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi de subventions pour les services visés à l'article 43 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse, est fixé à l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** Le Ministre ayant l'Aide à la Jeunesse dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Art. 3.** Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Bruxelles, le 8 octobre 2001.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé,  
Mme N. MARECHAL

Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le plan comptable minimum normalisé applicable par les services agréés dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse.

CLASSE 1. — FONDS PROPRES, PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DETTES A PLUS D'UN AN

10	FONDS SOCIAL
12	PLUS-VALUES DE REEVALUATION
121	Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles
1210	Plus values de réévaluation
1211	Reprises de réductions de valeur
122	Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières
1220	Plus-values de réévaluation
1221	Reprises de réductions de valeur
124	Reprises de réductions de valeur sur placements de trésorerie
13	RESERVES
133	Réserves disponibles
1331	Réserve pour renouvellement des immobilisations
1332	Réserve pour installations en faveur du personnel
1333	Réserves libres
14	BENEFICE REPORTE ou PERTE REPORTEE (-)
141	Bénéfice reporté (ou perte reportée (-)) sur subsidiable A.A.J.
1411	Résultat reporté sur charges variables
1412	Résultat reporté sur frais de fonctionnement
1413	Résultat sur frais de personnel
142	Bénéfice reporté (ou perte reportée (-)) sur non subsidiable A.A.J.

15	SUBSIDES EN CAPITAL
150	Montants obtenus
1501	Pouvoirs publics
15010	(réservé)
15011	Etat
15012	Communautés
15013	Régions
15014	Provinces
1502	Villes, Communes
1503	Loterie Nationale
1504	Autres
151	Montants transférés aux résultats
1511	Pouvoirs publics
15110	(réservé)
15111	Etat
15112	Communautés
15113	Régions
15114	Provinces
1512	Villes, Communes
1513	Loterie Nationale
1514	Autres
16	PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES
160	Provisions pour pensions et obligations similaires
162	Provisions pour grosses réparations et gros entretien
163	Provisions pour rente viagère
164	Provisions pour sûretés personnelles ou réelles constituées à l'appui de dettes et d'engagements de tiers.
165	Provisions diverses
1650	Provisions pour engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations
1651	Provisions pour exécution de commandes passées ou reçues
1654	Provisions pour autres risques et charges
16540	Pour litiges en cours
16541	Pour amendes, doubles droits, pénalités
16542	Pour propre assureur
16543	Pour risques Inhérents aux opérations de crédit à moyen ou long terme
16545	Provisions pour charges de liquidation
16546	Provisions pour départ de personnel
16549	Provisions pour pertes sur titres vendus à terme

17	DETTES A PLUS D'UN AN
171	Emprunts obligataires non subordonnés.
172	Dettes de location - financement et assimilées
1720	Dettes de location-financement de biens immobiliers
1721	Dettes de location-financement de biens mobiliers
1722	Dettes sur droits réels sur immeubles
173	Etablissements de crédit
1730	Dettes en compte
17300	Banque A
17301	Banque B
17302	Banque C
1731	Promesses
17310	Banque A
17311	Banque B
17312	Banque C
17313	Banque D
1732	Crédits d'acceptation
17320	Banque A
17321	Banque B
17322	Banque C
17323	Banque D
174	Autres emprunts
175	Dettes commerciales
1750	Fournisseurs : dettes en compte
17501	Fournisseurs ordinaires
175010	Fournisseurs belges
175011	Fournisseurs C.E.E
175012	Fournisseurs importation
1751	Effets à payer
17511	Fournisseurs ordinaires
175110	Fournisseurs belges
175111	Fournisseurs C.E.E.
175112	Fournisseurs importation
178	Cautionnements reçus en numéraire
179	Dettes diverses
1794	Rentes viagères capitalisées
1796	Avances récupérables et trop perçus récupérables par les pouvoirs subsidants
17961	Dettes certaines
17962	Dettes estimées
179621	Dettes estimées pour subsides de personnel à rembourser
179622	Dettes estimées pour subsides de fonctionnement à rembourser
179623	Part variable des subventions de prise en charge des jeunes à rembourser
1799	Autres dettes diverses

18	COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET DES SUCCURSALES
	CLASSE 2. — FRAIS D'ETABLISSEMENT ACTIFS IMMOBILISES ET CREANCES A PLUS D'UN AN
20	FRAIS D'ETABLISSEMENT
200	Frais de constitution
2000	Frais de constitution
2009	Amortissements sur frais de constitution
202	Autres frais d'établissement
2020	Autres frais de premier établissement
2029	Amortissements sur autres frais de premier établissement
204	Frais de restructuration
2040	Coût des frais de restructuration
2049	Amortissements sur frais de restructuration
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
210	Frais de recherche et de développement
2100	Frais de recherche et de mise au point
2101	Intérêts intercalaires y afférents
2108	Plus-values actées avant le 31/12/83 sur frais de recherche et de mise au point
2109	Amortissements sur frais de recherche et de mise au point
211	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires
2110	Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques, etc...
2111	Intérêts intercalaires y afférents
2118	Plus-values actées avant le 31/12/83 sur concessions, brevets, etc...
2119	Amortissements sur concessions, brevets, etc...
213	Acomptes versés
22	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS
220	Terrains
2200	Terrains
2201	Intérêts intercalaires y afférents
2202	Frais d'acquisition sur terrains
2208	Plus-values actées sur terrains
2209	Amortissements et réductions de valeur
22090	Réductions de valeur sur terrains
221	Constructions
2210	Bâtiments industriels
22100	
22101	
22102	
22103	
2211	Bâtiments administratifs et commerciaux
22110	
22111	
2212	Autres bâtiments d'exploitation
2215	Constructions sur sol d' autrui
2216	Intérêts intercalaires y afférents
2217	Frais d'acquisition sur constructions
2218	Plus-values actées
22180	Sur bâtiments industriels
22181	Sur bâtiments administratifs et commerciaux

22182	Sur autres bâtiments d' exploitation
2219	Amortissements sur constructions
22190	Sur bâtiments industriels
22191	Sur bâtiments administratifs et commerciaux
22192	Sur autres bâtiments d' exploitation
222	Terrains bâtis
2220	Valeur d'acquisition
22200	Bâtiments industriels
22201	Bâtiments administratifs et commerciaux
22202	Autres bâtiments d'exploitation
22204	Frais d'acquisition des terrains à bâtir
2221	Intérêts intercalaires y afférents
2228	Plus-values actées
22280	Sur bâtiments industriels
22281	Sur bâtiments administratifs et commerciaux
22282	Sur autres bâtiments d'exploitation
2229	Amortissements sur terrains bâtis
22290	Sur bâtiments industriels
22291	Bâtiments administratifs et commerciaux
22292	Autres bâtiments d'exploitation
22294	Frais d'acquisition des terrains bâtis
223	Autres droits réels sur des immeubles
2230	Valeur d'acquisition
2231	Intérêts intercalaires y afférents
2238	Plus-values actées
2239	Amortissements
23	INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGES
230	Installations
2300	Installations bâtiments industriels
2301	Installations bâtiments administratifs et commerciaux
2302	Installations bâtiments d' exploitation
2304	Intérêts intercalaires y afférents
	OU VARIANTE
2300	Installation d'eau
2301	Installation d'électricité
2303	Installation de gaz
2304	Installation de chauffage
2305	Installation de conditionnement d'air
<b>2306</b>	<b>Gros travaux d'entretien et de réparations sur immeubles en propriété</b>
231	Machines
2310	Division A
2311	Division B
2312	Division C
2313	Intérêts intercalaires y afférents
232	Outillage
2320	Division A
2321	Division B
2322	Division C

2323	Intérêts intercalaires y afférents
233	Pièces de rechange
238	Plus-values actées
2380	Sur installations
2381	Sur machines
2382	Sur outillage
2383	Sur pièces de rechange
239	Amortissements
2390	Sur installations
2391	Sur machines
2392	Sur outillage
2393	Sur pièces de rechange
<b>2396</b>	<b>Amortissements sur gros travaux d'entretien et de réparations</b>
24	MOBILIER ET MATERIEL ROULANT
240	Mobilier et matériel de bureau et du service social
2400	Mobilier
24000	Mobilier bâtiments industriels
24001	Mobilier bâtiments administratifs et commerciaux
24002	Mobilier des autres bâtiments d'exploitation
24003	Mobilier oeuvres sociales
24004	Mobilier des locaux d'accueil
2401	Matériel de bureau et de service social
24010	Des bâtiments industriels
24011	Des bâtiments administratifs et commerciaux
24012	Des autres bâtiments d' exploitation
24013	Des oeuvres sociales
2402	Intérêts intercalaires y afférents
2408	Plus-values actées
24080	Plus-values actées sur mobilier
24081	Plus-values sur matériel de bureau et de service social
2409	Amortissements
24090	Amortissements sur mobilier
24091	Amortissements sur matériel de bureau et service social
241	Matériel roulant
2410	Matériel automobile
24100	Voitures
24105	Camions
24106	Camionnettes
24107	Minibus
24108	Remorques
24109	
2415	Intérêts intercalaires y afférents
2418	Plus-values sur matériel roulant
24180	Plus-values sur matériel automobile
2419	Amortissements sur matériel roulant
24190	Amortissements sur matériel automobile (à ventiler comme matériel automobile)

25	IMMOBILISATIONS DETENUES EN LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES
250	Terrains et constructions
2500	Terrains
2501	Constructions
2508	Plus-values sur emphytéose, leasing et droits similaires : terrains et constructions
2509	Amortissements sur constructions en leasing et réductions de valeur sur terrains en leasing
251	Installations, machines et outillage
2510	Installations
2511	Machines
2512	Outillage
2518	Plus-values actées sur installations, machines et outillage pris en leasing
2519	Amortissements sur installations, machines et outillage pris en leasing
252	Mobilier et matériel roulant
2520	Mobilier
2521	Matériel roulant
2528	Plus-values actées sur mobilier et matériel roulant en leasing
2529	Amortissements sur mobilier et matériel roulant en leasing
2600	Frais d'aménagements de locaux pris en location
2609	Amortissements sur frais d'aménagement des locaux pris en location
<b>2610</b>	<b>Maison d'habitation</b>
2618	Plus-value actée sur maisons d'habitation
2619	Amortissements sur maison d'habitation
2620	Réserve immobilière
2628	Plus-value actée sur réserve immobilière
2629	Amortissements sur réserve immobilière
2680	Terrains et bâtiments en nue propriété après démembrement
2688	Plus-values actées sur terrains et bâtiments en nue propriété après démembrement
2689	Amortissements sur terrains et bâtiments en nue propriété après démembrement
27	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS ET ACOMPTE VERSES
270	Immobilisations en cours
2700	Constructions
2701	Installations machines et outillage
2702	Mobilier et matériel roulant
2703	Autres immobilisations corporelles
2704	Intérêts intercalaires y afférents
271	Avances et acomptes versés sur immobilisations en cours
28	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
280	(réservé)
281	Créances sur des entreprises liées
2810	Créances en compte
2811	Effets à recevoir
2817	Créances douteuses
2819	Réductions de valeurs actées (-)
282	(Réservé)
283	Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
2830	Créances en compte
2831	Effets à recevoir
2832	Titres à revenu fixe

2837	Créances douteuses
2839	Réductions de valeurs actées
284	(réservé)
285	Autres créances
2850	Créances en compte
2851	Effets a recevoir
2857	Créances douteuses
2859	Réductions de valeurs actées (-)
288	Cautionnements versés en numéraire
2880	Téléphone, télex
2881	Gaz
2882	Eau
2883	Electricité
2887	Autres cautionnements versés en numéraire
29	CREANCES A PLUS D'UN AN
290	Créances commerciales (Libellé à changer éventuellement en clients)
2900	Créances commerciales
2906	Acomptes versés
2907	Créances douteuses
2909	Réductions de valeur actées (-)
291	Autres créances
2910	Créances en compte
2911	Effets à recevoir.
29112	Sur autres débiteurs
2912	Créances résultant de la cession d'immobilisations données en leasing
2917	Créances douteuses
2919	Réductions de valeurs actées (-)

## CLASSE 3. — STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

30	APPROVISIONNEMENTS - MATIERES PREMIERES (uniquement les associations qui fabriquent des produits finis)
300	Valeur d'acquisition
309	Réductions de valeur acquisition (-)
31	APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES
310	Approvisionnement
311	Frais ordinaires
3110	(réservé)
3111	Alimentation
3112	Habillement
3113	Produits et petit matériel de blanchissage
3114	Produits pharmaceutiques
3115	Objets de toilette
3116	Autres produits stockés
31160	(réservé)
31161	
31162	
31163	
31164	
31165	
31166	

31167	
31168	
31169	
319	Réductions de valeur actées
3190	Réductions de valeur actées sur approvisionnements
3191	Réductions de valeur actées
31910	(réservé)
31911	Sur alimentation
31912	Sur habillement
31913	Sur produits et petit matériel de blanchissage
31914	Sur produits pharmaceutiques
31915	Objets de toilette
31916	Autres frais divers personnalisables
319160	(réservé)
319161	
319162	
319163	
319164	
319165	
319166	
319167	
319168	
319169	
34	MARCHANDISES (uniquement les associations qui achètent des marchandises pour revendre)
340	Valeur d'acquisition
349	Réductions de valeur actées
36	ACOMPTES VERSES SUR ACHATS POUR STOCKS
360	Acomptes versés (à ventiler éventuellement par catégorie)
369	Réductions de valeur actées (-)
	CLASSE 4. — CREANCES ET DETTES A UN AN AU PLUS
40	CREANCES DE FONCTIONNEMENT
400	Créances de fonctionnement
4000	
4001	Créances A.A.J.
4002	
4007	Rabais, remises, ristournes à accorder et autres notes de crédit à établir
401	Effets à recevoir
4010	Effets à recevoir
4013	Effets à l'encaissement
4015	Effets à l'escompte
404	Produits à recevoir (factures à établir)
405	Compensations clients
406	Acomptes versés
4061	Avances versées sur charges variables
4062	Avances versées sur argent de poche
407	Créances douteuses
409	Réductions de valeur actées (-)

41	AUTRES CREANCES
412	Impôts et précomptes à récupérer
4120	(réservé)
4121	Impôts des personnes morales à récupérer
4125	à Autres impôts et taxes
4127	
4128	Impôts et taxes étrangers
413	Bourses d'études retenues et à retenir
414	Produits à recevoir
415	Allocations Familiales retenues et à retenir
416	Créances diverses
4161	Avances et prêts au personnel
4166	Emballages et matériel à rendre
4167	Etat et établissements publics
41670	Autres subsides a recevoir
41671	Autres créances
416710	(réservé)
416711	Congés éducation à recevoir
416712	Avance à un membre du personnel pour faire des achats pour le service
416713	
416714	
416715	
416716	
416717	
416718	
416719	Autres créances diverses
4168	Rabais, ristournes, remises à obtenir et autres avoirs non encore reçus
417	Créances douteuses
418	Cautionnements versés en numéraire
419	Réductions de valeur actées (-)
42	DETTES A PLUS D'UN AN ECHEANT DANS L'ANNEE
422	Dettes de location-financement et assimilés
4220	Financement de biens immobiliers
4221	Financement de biens mobiliers
423	Etablissements de crédit
4230	Dettes en compte
4231	Promesses
424	Autres emprunts
425	Dettes commerciales
4250	Fournisseurs
4251	Effets à payer
426	Acomptes reçus sur commande
428	Cautionnements reçus en numéraire
429	Dettes diverses
4296	Avances récupérables et trop perçus récupérables par les pouvoirs subsidants
42961	Dettes estimées pour subsides de personnel à rembourser
42962	Dettes estimées pour subsides de fonctionnement à rembourser
42963	Part variable des subventions de prise en charge des jeunes à rembourser
4299	Autres dettes

43	DETTES FINANCIERES
430	Etablissements de crédit. Emprunts en compte à terme fixe
431	Etablissements de crédit. Promesses
433	Etablissements de crédit. Dettes en compte courant
439	Autres emprunts
44	DETTES COMMERCIALES
440	Fournisseurs
4401	Fournisseurs ordinaires
44010	Fournisseurs belges
44011	Fournisseurs C. E. E.
44012	Fournisseurs importation
4403	Fournisseurs - retenues de garanties
441	Effets à payer
4411	Fournisseurs ordinaires
44110	Fournisseurs belges
44111	Fournisseurs C.E.E.
44112	Fournisseurs importation
444	Factures à recevoir
445	Compensations fournisseurs
446	Acomptes reçus
448	Ecart de valeur résultant de la conversion des devises (+ /-)
45	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES
452	Impôts et taxes à payer
4520	(réservé)
4521	Impôts des personnes morales à payer
4525	Autres impôts et taxes belges
45250	Précompte immobilier
45251	Impôts communaux à payer
45252	Impôts provinciaux à payer
45253	Autres impôts et taxes à payer
4528	Impôts et taxes étrangers
4529	Impôts contestés
453	Précomptes retenus
4530	Précompte professionnel retenu sur rémunérations
4531	Arriérés de précompte professionnel
45311	Arriérés de précompte professionnel
45312	Amendes de précompte professionnel
45313	Intérêts de retard
45314	Frais judiciaires
4533	Précompte mobilier retenu sur intérêts payés
4538	Autres précomptes retenus
454	Office national de la Sécurité sociale
4540	Arriérés
45401	Arriérés de cotisation
45402	Majoration de cotisation
45403	Intérêts de retard
45404	Frais judiciaires

4541	O.N.S.S. 1 <sup>er</sup> trimestre
4542	O.N.S.S. 2 <sup>e</sup> trimestre
4543	O.N.S.S. 3 <sup>e</sup> trimestre
4544	O.N.S.S. 4 <sup>e</sup> trimestre
455	Rémunérations à payer
4550	(réservé)
4552	Employés
4553	Ouvriers
456	Pécules de vacances
4561	Employés
4562	Ouvriers
459	Autres dettes sociales
4590	Provision pour gratifications de fin d'année
4591	Départs de personnel
4592	Oppositions sur rémunérations
4593	Assurances relatives au personnel
45930	Assurance loi
45931	Assurance salaire garanti
45932	Assurance groupe
45933	Assurances individuelles
45934	Assurance responsabilité civile
45935	Assurance dirigeant d'entreprise
45936	Assurances diverses
4597	Dettes et provisions sociales diverses
48	DETTES DIVERSES
483	Acomptes reçus d'autres tiers à moins d'un an
484	Emballages et matériels consignés
485	Allocations familiales retenues et à retenir
486	Bourses d'études retenues et à retenir
487	Intervention des débiteurs d'aliments dans les centres de jour
488	Cautionnements reçus en numéraire
489	Autres dettes diverses
4891	Charges variables autres que l'argent de poche à payer aux familles d'accueil
48911	
48912	
48913	
48914	
49	COMPTES DE REGULARISATION ET COMPTES D'ATTENTE
490	Charges à reporter à subdiviser par catégorie de charges
491	Produits acquis
4910	Produits d'exploitation
49100	Ristournes, rabais à obtenir
49101	(réservé PCMN)
49102	Autres produits d'exploitation (redevances par exemple)
4911	Produits financiers
49110	Intérêts courus et non échus sur prêts et débits

49111	Autres produits financiers
4912	
4913	
4914	Charges variables non inscrits parmi les créances et dont le remboursement peut-être obtenu.
492	Charges à imputer à subdiviser selon les catégories de charges
493	Produits à reporter
4930	Produits d'exploitation à reporter
49300	Prorata d'intérêts à reporter
4931	Produits financiers à reporter
4932	Produits divers à reporter
496	Ecarts de conversion (compte d'actif)
497	Ecarts de conversion (compte de passif)
499	Comptes d'attente
4990	Compte d'attente
4992	Montants des frais variables payés aux jeunes pouvant être répartis
4999	Transferts d'exercice

## CLASSE 5. — PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

52	TITRES A REVENU FIXE
520	Valeur d'acquisition
529	Réductions de valeur actées (-)
53	DEPOTS A TERME
530	De plus d'un an
531	De plus d'un mois et d'un an au plus
532	D'un mois au plus
539	Réductions de valeur actées (-)
54	VALEURS ECHUES A L'ENCAISSEMENT
540	Chèques à encaisser
541	Coupons à encaisser
55	ETABLISSEMENTS DE CREDIT
550 à 559	Comptes ouverts auprès des divers établissements à subdiviser en :
5590	Comptes courants
5591	Chèques émis (-)
5599	Réductions de valeur actées (-)
56	OFFICE DES CHEQUES POSTAUX
560	Compte Courant
561	Chèques émis (-)
57	CAISSES
570 à 577	Caisses-espèces
570	Caisse centrale
571	
577	
578	Caissestimbres
5781	Timbres postaux

58	VIREMENTS INTERNES
	CLASSE 6. — CHARGES
60	FRAIS DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES
600	ACHATS DE MATIERES PREMIERES (uniquement les associations qui fabriquent des produits finis)
601	FRAIS ORDINAIRES D'ENTRETIEN
6010	(réservé)
6011	Alimentation
6012	Habillement
6013	Blanchisserie
6014	Frais pharmaceutiques
6015	Objets de toilette
6016	Frais de coiffure
6017	Surveillance médicale
6018	Montants ristournés aux familles
6019	Montants ristournés aux jeunes
602	FRAIS ORDINAIRES D'EDUCATION, DE DEPLACEMENTS ET DE LOISIRS
6020	(réservé)
6021	Activités éducatives
6022	Frais de camps/vacances
6023	Activités parascolaires et classes vertes, neige, soleil...
6024	Frais scolaires y compris cours de rattrapage
6025	Frais de déplacement des jeunes
6026	Frais de culte ou morale laïque
604	MARCHANDISES (uniquement les associations qui achètent des marchandises pour revendre)
605	FRAIS SPECIAUX MEDICAUX, PARAMEDICAUX ET SIMILAIRES
6050	(réservé)
6051	Frais d'hospitalisation inférieurs à 20 000 BEF
6052	Frais d'hospitalisation supérieurs à 20 000 BEF
6053	Soins de santé
6054	Fournitures et produits pharmaceutiques exceptionnels
6055	Frais de transport en ambulances
6056	Traitements paramédicaux et psychologiques ou non prévus par la nomenclature des soins de santé
6057	Frais d'orthèses, d'achat de matériel fourni par les bandagistes ou les orthopédistes et de prothèse à l'exception des lentilles.
6058	
6059	
606	FRAIS SPECIAUX DE FORMATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE LOGEMENT
6060	(réservé)
6061	Achat de matériel, matériau, outillage, vêtements spécifiques de formation dans l'enseignement technique ou professionnel
6062	Frais d'instruction ou d'éducation dans l'enseignement universitaire ou supérieur de type court ou long
6063	Frais de logements autonomes limités aux montants fixés
6064	Frais d'internats scolaires limités au maximum à 50 % du prix de la pension dans les internats organisés par la Communauté française
6065	
6066	
6067	
6068	
6069	

607	ARGENT DE POCHE
609	VARIATION DES STOCKS
6090	Variation des stocks d'approvisionnements (uniquement les associations qui fabriquent des produits finis)
6091	Variation des stocks d'alimentation
6092	Variation des stocks d'habillement
6093	Variation des stocks de produits de blanchisserie
6094	Variation des stocks de produits pharmaceutiques
6095	Variation des stocks d'objets de toilette
6096	
6097	
6098	
6099	
61	SERVICES ET BIENS DIVERS
610	(RESERVE)
611	FRAIS D'OCCUPATION DES IMMEUBLES
6110	(Réservé)
6111	Loyers
6112	Charges locatives
6113	Frais de déménagement
6114	Frais de surveillance
612	FRAIS DE LITERIE ET LINGERIE
613	FRAIS DE PRODUITS D'ENTRETIEN
614	FRAIS D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE LEURS CONTENUS
6141	Petit matériel
6142	Réparations
615	EAU - ENERGIE - COMBUSTIBLES
6151	Eau
6152	Energie
61521	Electricité
6153	Combustibles
616	FRAIS D'ADMINISTRATION
6161	Petit matériel de bureau
6162	Fournitures de bureau
6163	Fournitures informatiques
6164	Frais postaux
6165	Téléphone, fax,...
6166	Autres dépenses de téléphone
6167	Entretien et réparations du matériel de bureau
6168	Contrats d'entretien du matériel de bureau
6169	Autres frais d'administration
617	RETRIBUTION DE TIERS
6171	Assurances non relatives au personnel
61711	Assurance incendie
61712	Assurance vol
61713	Assurance de responsabilité civile obligatoire du service
61714	Assurance véhicules
61715	Assurance du matériel de bureau et informatique
61716	Assurance Omnium Mission
61717	Autres assurances

6172	Honoraires et autres rétributions de tiers
61721	Honoraires
61722	Honoraires d'avocats
61723	Honoraires d'experts
61724	Honoraires des superviseurs
61725	Honoraires des formateurs
61726	
61727	
61728	
61729	Autres rétributions de tiers
6173	Montants payés aux agences locales pour l'emploi (A.L.E.)
6174	Honoraires et frais en option fonctionnement
61741	Honoraires de vérification et de certification des comptes
61742	Honoraires comptables et administratifs
61743	Frais de secrétariat social
6175	Cotisations
61751	Cotisations payées aux fédérations
61752	Autres cotisations
6176	Stages, séminaires, formations....
61761	Frais de formation continue du personnel en Belgique
61762	Stages
61763	Séminaires et journées d'études
61764	Frais de formation continue du personnel à l'étranger
618	ANNONCES, PUBLICITE, DOCUMENTATIONS,...
6181	Annonces et insertions
6182	Catalogues, brochures, affiches et imprimés
6183	Publications légales
6184	Foires et expositions
6185	Documentation
6186	Frais d'accueil des jeunes et de leurs proches
6187	Frais de représentation et de réception
619	AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
6191	Frais de véhicules
61911	Entretien
61912	Frais de contrôle technique
61913	Frais de carburant
61914	Assurance dépannage
61915	Produits d'entretien
61916	Petits accessoires non amortissables
61917	Frais de parking
61918	
61919	Autres frais de véhicules
6192	Frais de déplacements des membres du personnel
61921	Déplacements et missions des membres du personnel en Belgique
61922	Déplacements et missions des membres du personnel à l'étranger
6193	Charges assimilées aux frais de fonctionnement en centres de jour
61931	Frais d'éducation en centres de jour
61932	Frais d'act. éducat. En centres de jour
61933	Autres charges diverses des centres de jour

6194	Suppléments de frais pour AMO fonctionnant. 24H/24 et 7J/7
61941	Eau (%)
61942	Gaz (%)
61943	Electricité (%)
61944	Téléphone (%)
61945	Autres (%) (à détailler dans des sous-comptes)
61946	Téléphone (%)
6195	Autres dépenses pour fonctionnement d'AMO 24H/24 et 7J/7
61951	Alimentation
61952	Habillement en cas d'absolue nécessité
61953	Blanchissage
61954	Frais pharmaceutiques courants
61955	Frais médicaux
61956	Objets de toilette, lingerie, literie
61957	Activités récréatives et éducatives
61958	Transport
6196	Charges " Eté Jeunes "
61961	Alimentation " Eté jeunes "
61962	Frais pharmaceutiques " Eté jeunes "
61963	Autres charges " Eté jeunes " (à détailler dans des sous-comptes)
6197	
6198	
6199	Autres frais divers
61991	Surveillance de nuit
61992	Evacuation des déchets
61993	Petit matériel psychologique ou didactique
61994	Fournitures de services sociaux
61995	Frais de contentieux
61999	Autres frais divers
619991	Frais occasionnés par l'organisation de manifestations diverses
619992	....
619993	....
619994	....
619995	....
619996	
619997	
619998	
619999	
62	REMUNERATIONS, CHARGES SOCIALES ET PENSIONS
620	Rémunérations et charges sociales
6200	(Réservé)
6201	Personnel de direction et administratif
62011	Rémunérations & avant. Nature
62012	Pécule simple de vacances
62013	
62014	Allocations spéciales
62015	Primes de fin d'année
62016	

62017	Cotisations patronales O.N.S.S.
62018	Allocations de vacances
62019	Autres charges patronales
620191	Frais de dépl. du domicile au lieu de travail
6202	Personnel éducateur
62021	Rémunérations brutes & avant.nature
62022	Pécule simple de vacances
62023	Prestations dominicales
62024	Allocations spéciales
62025	Primes de fin d'année
62026	
62027	Cotisations patronales O.N.S.S.
62028	Allocations de vacances
62029	Autres charges patronales
620291	Frais de déplacements du domicile au lieu de travail
620292	Indemnités pour séjours de vacances
6204	Fonctions spéciales
62041	Rémunérations & avant. nature
62042	Pécule simple de vacances
62043	
62044	Allocations spéciales
62045	Primes de fin d'année
62046	
62047	Cotisations patronales O.N.S.S.
62048	Allocations de Vacances
62049	Autres charges patronales
620491	Frais de dépl. du domicile au lieu de travail
620492	Indemnités pour séjours de vacances
6205	Personnel ouvrier
62051	Rémunérations & avant. nature
62052	
62053	Prestations dominicales
62054	Allocation spéciale
62055	Primes de fin d'année
62056	
62057	Cotisations patronales O.N.S.S.
62058	
62059	Autres charges patronales
620591	Frais de dépl. du domicile au lieu de travail
620592	Indemnités pour séjours de vacances
623	Autres frais de personnel
6231	Cotisation annuelle de vacances des ouvriers
6232	Assurance loi, responsabilité civile, chemin du travail
62321	Assurance loi des ouvriers
62322	Assurance loi des employés
6233	Médecine du travail
6234	Intervention de l'employeur PRIME-FOREm-CST...
6235	Charges assimilables à des rémunérations dans le cadre des subventions
62351	Frais de comptabilité (option frais de personnel)

62352	Frais de certification des comptes (option frais de personnel)
62353	Frais de gestion des salaires (option frais de personnel)
6236	Autres charges de personnel (à détailler dans les sous-comptes)
62361	Frais de sélections médicales des chauffeurs
62362	Honoraires de médecins dans services de placements familiaux
62363	
62364	
62365	
62366	
62367	
62368	
62369	
625	Provision pour pécules de vacances
6250	Dotations
62501	Provision pour pécules de vacances du personnel de direction et administratif
62502	Provision pour pécules de vacances du personnel éducateur
62504	Provision pour pécules de vacances des fonctions spéciales
62505	Provision pour pécules de vacances du personnel ouvrier
6251	Utilisations et reprises (-)
62511	Util. et repr. de provision pour pécules de vacances du personnel de direction et administratif
62512	Util. et repr. de provision pour pécules de vacances du personnel éducateur
62514	Util. et repr. de provision pour pécules de vacances des fonctions spéciales
62515	Util. et repr. de provision pour pécules de vacances du personnel ouvrier
63	AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
630	Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations
6300	Dotations aux amortissements sur frais d'établissement
6301	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles
6302	Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles
6309	Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles
631	Réductions de valeur sur stocks
6310	Dotations
63100	Approvisionnement
63101	Alimentation
63102	Habillement
63103	Produits et petit matériel de blanchissage
63104	Produits pharmaceutiques courants
63105	Objets de toilette
63106	Autres frais divers personnalisables
631060	(réservé)
631061	
631062	
631063	
631064	
631065	
631066	
631067	
631068	
631069	
6311	Reprises (-)
63110	Approvisionnement
63111	Alimentation

63112	Habillement
63113	Produits et petit matériel de blanchissage
63114	Produits pharmaceutiques courants
63115	Objets de toilette
63116	Autres frais divers personnalisables
631160	(réservé)
631161	
631162	
631163	
631164	
631165	
631166	
631167	
631168	
631169	
636	Provisions pour grosses réparations et gros entretiens
6360	Dotations
6361	Utilisations et reprises (-)
637	Provisions pour autres risques et charges
6370	Dotations
6371	Utilisations et reprises (-)
64	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION
640	Charges fiscales d'exploitation
6400	Taxes et impôts directs
6401	Taxes et impôts directs
64000	Taxes sur autos et camions
6401	Taxes et impôts indirects
64010	Timbres fiscaux pris en charge par la firme
64011	Droits d'enregistrement
64012	Taxe compensatoire ASBL
6402	Impôts provinciaux et communaux
64021	Impôts provinciaux et communaux
6403	Taxes diverses
64031	Taxes diverses
641	Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
642	Moins-values sur réalisation de créances
643	Charges d'exploitation diverses
648	Autres charges d'exploitation
6481	Dépenses diverses en vue d'obtenir des fonds propres
6482	Régularisation des subsides des années antérieures
64821	Régul.subs. frais de personnel an. antér.
64822	Régul.subs. frais de fonctionnement an. antér.
64823	Régul.subs. pour charges variables
64824	Régul.subs. pour argent de poche
6483	Autres charges relatives à des exercices antérieurs
64831	Autres charges AAJ relatives à des exercices antérieurs
64832	Autres charges non AAJ relatives à des exercices antérieurs
649	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

65	CHARGES FINANCIERES
650	Charges des dettes
6500	Intérêts commissions et frais afférents aux dettes (sauf int. hypothécaires)
65000	(réservé)
65001	
65002	
65003	
65004	
65005	
65006	
65007	
65008	
65009	
6502	Autres charges des dettes
6503	Intérêts intercalaires portés à l'actif
6504	Intérêts hypothécaires
651	Réductions de valeur sur actifs circulants
6510	Dotations
6511	Reprises (-)
652	Moins-values sur réalisation d'actifs circulants
653	Charges d' escompte de créances
654	Différences de change
655	Ecart de conversion des devises
656	Provisions à caractère financier
6560	Dotations
6561	Utilisations et reprises (-)
657	Frais de banque de chèques postaux
659	Commissions sur ouverture de crédit, cautions, avals
66	CHARGES EXCEPTIONNELLES
660	Amortissements et réductions de valeur exceptionnels
6600	Sur frais d' établissement
6602	Sur immobilisations corporelles
661	Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)
662	Provisions pour risques et charges exceptionnels
6620	Dotations
6621	Utilisations (-)
663	Moins-values sur réalisation d' actifs immobilisés
6630	Sur immobilisations incorporelles
6631	Sur immobilisations corporelles
6632	Sur immobilisations détenues en location-financement et droits similaires
6633	Sur immobilisations financières
664	Pénalités et amendes diverses
6641	Intérêts de retard à l'ONSS
6642	Majorations ONSS
6643	Frais judiciaires ONSS
6644	Intérêts de retard au précompte professionnel
6645	Amendes fiscales et autres intérêts de retard
665	Différence de change
666	Charges de liquidation du service
667	Charges exceptionnelles diverses
669	Charges exceptionnelles transférées à l' actif au titre de frais de restructuration (-)

67	IMPOTS
670	Impôts des personnes morales
6700	Impôts et précomptes dus ou versés
6701	Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)
6702	Charges fiscales estimées
671	Impôts des personnes morales sur les exercices antérieurs
6710	Suppléments d'impôts dus ou versés
6711	Suppléments d'impôts estimés
6712	Provisions fiscales constituées
68	TRANSFERTS AUX IMPOTS DIFFERES ET AUX RESERVES IMMUNISEES
69	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS
690	Perte reportée de l'exercice précédent
6901	Perte reportée de l'exercice précédent/subsidable A.A. J.
6902	Perte reportée de l'exercice précédent/non subsidable A.A.J.
692	Dotations aux réserves
6920	(Réservé)
6921	Dotations aux autres réserves
693	Bénéfice à reporter
6930	(Réservé)
6931	Bénéfice à reporter/subsidable A.A.J.
6932	Bénéfice à reporter sur non subsidable A.A.J.
	CLASSE 7. — PRODUITS
70	PRODUITS DES ACTIVITES ACCESSOIRES
700	(réservé)
701	Ventes de marchandises liées à l'objet social
702	Ventes de produits finis résultant de la réalisation de l'objet social
703	Ventes de déchets et rebuts résultant de la réalisation de l'objet social
704	
705	Prestations de services
706	
707	Ventes de services et manifestations destinés à apporter un soutien financier
7071	Ventes de services revêtant une valeur économique
7072	Manifestations destinées à apporter un soutien financier
70721	Manifestations
70722	Livraisons de biens et services
708	Remises, Rabais, Ristournes
709	Autres produits
7091	Ventes d'immeubles acquis par apports et destinés à la revente en raison de la limitation des possessions immobilières (loi du 27 juin 1921)
7092	Ventes d'emballages récupérables
7093	Pénalités et débits obtenus par l'association
74	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION
740	Subsides courants AAJ
7401	Subventions AAJ pour charges variables
7402	Subventions AAJ pour argent de poche
7403	Subventions AAJ pour charges de fonctionnement
74031	Subventions de fonctionnement reçues et à recevoir pour l'exercice y compris produits résultant de la pondération des journées autres que AAJ (CPAS...)

74032	Trop perçu en subventions de fonctionnement à rembourser (-)
74033	Trop perçu en subventions de fonctionnement à rembourser sur journées autres (C.P.A.S...) (-)
7404	Subventions AAJ pour charges de personnel
74041	Subventions de personnel reçues et à recevoir pour l'exercice y compris les produits résultant de la pondération des journées autres (CPAS...)
74042	Trop perçu en subventions de personnel à rembourser (-)
74043	Trop perçu en subventions de personnel journées autres que AAJ à rembourser (CPAS...) (-)
74044	Trop perçu en subventions pour charges variables à rembourser (-)
7405	Subsides spéciaux exceptionnels
741	Plus values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles
742	Autres subsides AAJ et assimilables
7420	Subsides de fonct. pour AMO 24 H/24 et 7J/7
74201	Subsides de Fonct. 24H/24 et 7J/7
74202	Trop perçu sur subs.fonct. 24H/24 à rembourser (-)
7421	Subventions été jeunes
7422	Bourses d'études définitivement acquises au service
7423	Régularisations de subventions AAJ années antérieures
74231	Régularisation des subventions pour charges variables
74232	Régularisation des subventions pour argent de poche
74233	Régularisation des subventions pour frais de personnel
74234	Régularisation des subventions pour frais de fonctionnement
743	Subventions CPAS et autres tiers en rapport avec le fonctionnement du service
7431	CPAS
7432	Autres tiers en rapport avec le fonctionnement du service
74321	Placements privés
74322	Placements par d'autres pouvoirs publics que les CPAS
74323	Interventions venant de pays étrangers
744	Recettes relatives à l'occupation de personnel
7441	Congés éducations
7442	Fonds des handicapés
7443	ACS
7444	Assurance-loi
7445	
7446	
7447	
7448	
7449	Remboursements divers
745	Remboursements divers
7451	Remboursements par rapport à des charges variables
74511	Alimentation, boissons
74512	Vêtements
7452	Remboursements par rapport à des charges spéciales
74521	Mutuelles
74522	Assurances jeunes
7453	Remboursements literie, entretiens...
74531	Literie
74532	Produits d'entretien

74533	En rapport avec l'entretien des locaux
7454	Remboursements administratifs
74541	Timbres-poste
74542	Déplacements
7455	Remboursements d'assurances
74551	Véhicules
74552	Dégâts des eaux
74553	Bris
74554	Vols
74555	Incendie
74556	Remboursement d'assurance RC
74557	Remboursement assurance omnium missions
74558	
74559	Remboursements d'autres assurances
7456	Remboursements stages, séminaires, formations
7457	Recettes déplacements
7458	Recettes provenant des jeunes ou leurs familles et recettes diverses en rapport avec le fonctionnement
74581	Recettes en provenance des jeunes
74582	Recettes provenant des parents, des tuteurs ou débiteurs d'aliments
74583	Allocations familiales définitivement acquises au service
74584	Recettes des centres de jours
74585	Recettes des services d'aide et d'intervention éducative
746	Autres recettes diverses
7461	Dons en numéraire
7462	Loterie
7463	Dons en nature (à détailler par nature de dons)
7464	Legs
7465	Cartes de soutien, sponsorship
7466	Intervention des membres, cotisations statutaires et recettes similaires
7467	Remboursements des formations de courtes durée.
7468	Remboursements des formations de longue durée (une ou plusieurs années)
7469	Autres
747	Produit des services exploités dans l'intérêt collectif de ses membres
7471	Revenus immobiliers
7472	Revenus belges
7473	Revenus d'immeubles donnés en location
7474	Montants reçus à l'occasion de la constitution ou de la cession d'un droit d'emphytéose ou de superficie
7475	Revenus étrangers
74751	Revenus d'immeubles donnés ou non en location
74752	Montant reçus à l'occasion de la constitution d'un droit d'emphytéose ou de superficie
7476	Revenus soumis au précompte immobilier
74761	Revenus immobiliers d'origine étrangère encaissés ou recueilli directement à l'étranger sans intervention d'un intermédiaire en Belgique
74762	Produits de la location de biens immobiliers garnissant des habitations, chambres ou appartements meublés.
748	Autres subventions
749	Divers

75	PRODUITS FINANCIERS
750	Produits des immobilisations financières
751	Produits des actifs circulants
7511	Produits des placements de trésorerie
7512	Produits des valeurs disponibles
752	Plus-values sur réalisation d' actifs circulants
753	Subsides en capital et en intérêts
754	Différences de change
756	Produits financiers divers
76	PRODUITS EXCEPTIONNELS
760	Reprises d'amortissements et de réductions de valeur
7601	Sur immobilisations corporelles
761	Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
762	Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels
7620	Pour grosses réparations et entretien
7621	Pour autres provisions pour risques et charges
763	Plus-values sur réalisation d' actifs immobilisés
7631	Sur immobilisations corporelles
7632	Sur immobilisations financières
764	Produits de liquidation
765	Autres produits exceptionnels
77	REGULARISATIONS D'IMPOTS ET REPRISES DE PROVISIONS FISCALES
771	Impôts des personnes morales
7710	Régularisations d' impôts dus ou versés
7711	Régularisations d' impôts estimés
7712	Reprises de provisions fiscales
79	AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS
790	Bénéfice reporté de l'exercice précédent
7901	Bénéfice reporté exerc. précéd./subsidiable A.A.J
7902	Bénéfice reporté exerc. précéd./non-subsidiable A.A.J.
791	Prélèvement sur le capital
792	Prélèvement sur les réserves
7921	Sur les autres réserves
793	Perte à reporter
7931	Perte/subsidiable A.A.J. à reporter
7932	Perte/non subsidiable A.A.J. à reporter
794	Intervention de tiers dans la perte
7941	Intervention de tiers dans la perte

---

VERTALING

N. 2001 — 3693

[C — 2001/29513]

**8 OKTOBER 2001. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot vaststelling van de minimumindeling van het algemeen rekeningenstelsel die kan worden toegepast door de diensten erkend in het kader van het decreet van 4 maart 1991 inzake Hulpverlening aan de Jeugd**

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 4 maart 1991 inzake hulpverlening aan de jeugd, inzonderheid op de artikelen 44 en 47;  
 Gelet op het advies van de Inspectie van Financiën, gegeven op 12 oktober 2000;  
 Gelet op het akkoord van de Minister van Begroting, gegeven op 13 november 2000;  
 Gelet op het advies van de Gemeenschapsraad voor Hulpverlening aan de Jeugd, gegeven op 5 april 2001;  
 Gelet op de beraadslaging van de Regering van de Franse Gemeenschap van 17 mei 2001 over de aanvraag om advies dat door de Raad van State binnen een termijn van hoogstens één maand te geven is;

Gelet op het advies nr. 31.763/4 van de Raad van State, gegeven op 11 juli 2001, met toepassing van artikel 84, lid 1, 1°, van de gecoördineerde wetten op de Raad van State;

Op de voordracht van de Minister tot wiens bevoegdheid de Hulpverlening aan de Jeugd behoort;

Gelet op de beraadslaging van de Regering van de Franse Gemeenschap van 30 augustus 2001,

Besluit :

**Artikel 1.** De minimumindeling van het algemeen rekeningstelsel bedoeld in artikel 11, § 1 van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 15 maart 1999 betreffende de algemene voorwaarden voor de erkenning van en de toekenning van toelagen aan de diensten bedoeld bij artikel 43 van het decreet van 4 maart 1991 inzake hulpverlening aan de jeugd, wordt vastgesteld in de bijlage bij dit besluit.

**Art. 2.** De Minister tot wiens bevoegdheid de Hulpverlening aan de Jeugd behoort, is belast met de uitvoering van dit besluit.

**Art. 3.** Dit besluit treedt in werking op 1 januari 2002.

Brussel, 8 oktober 2001.

Vanwege de Regering van de Franse Gemeenschap :  
De Minister van Hulpverlening aan de Jeugd en Gezondheid,  
Mevr. N. MARECHAL

F. 2001 — 3694

[2001/29544]

**26 OCTOBRE 2001. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la diffusion de l'information destinée aux enfants, en application de l'article 17 du décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitances, notamment l'article 17;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 10 juillet 2001;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 12 juillet 2001;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française, le 12 juillet 2001, sur la demande d'avis au Conseil d'Etat dans un délai d'un mois;

Vu l'avis L. 32.131/4 du Conseil d'Etat donné le 24 septembre 2001, en application de l'article 84, alinéa 1<sup>er</sup>, 1°, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat;

Sur la proposition de la Ministre de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2001,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Le présent arrêté organise la diffusion d'une information faisant connaître aux enfants les instances suivantes :

1° le service « Ecoute-Enfants » de la Communauté française visé à l'article 13 du décret du 16 mars 1998 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, ci-après dénommé « le décret »;

2° les services visés à l'article 12 du décret qui organisent, à titre accessoire, un accueil téléphonique visant explicitement la prévention des maltraitances visés à l'article 12 du décret;

3° le Conseiller de l'aide à la jeunesse et le Directeur de l'aide à la jeunesse visés à l'article 2, § 2 du décret;

4° les équipes « S.O.S. Enfants », visées aux articles 14 et 15 du décret;

5° les équipes des centres psycho-médico-sociaux et des centres d'inspection médicale scolaire.

**Art. 2.** § 1<sup>er</sup>. Les établissements scolaires, en collaboration avec les centres psycho-médico-sociaux et les équipes d'inspection médicale scolaire, ainsi que les institutions et associations subventionnées ou agréées par la Communauté française, diffusent auprès des élèves et des enfants l'information relative à toutes les instances visées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'aide de dépliants, de brochures, ou de tout autre outil adapté.

Cette information leur est transmise par le Ministère de la Communauté française.

§ 2. Les établissements scolaires assurent également un affichage permanent des coordonnées de ces instances.

En outre, les établissements d'enseignement primaire et secondaire assurent l'insertion de cette information au sein du journal de classe.

**Art. 3.** L'Office de la Naissance et de l'Enfance diffuse auprès des institutions, associations, ou personnes privées qu'il subventionne, agréé ou autorise, l'information relative à toutes les instances visées à l'article 1<sup>er</sup>, à l'aide de dépliants, brochures, ou de tout autre outil adapté.

Cette information lui est transmise par le Ministère de la Communauté française.

**Art. 4.** Les campagnes d'information relatives aux instances visées à l'article 1<sup>er</sup> sont soumises pour avis à la Commission permanente de l'enfance maltraitée et mises en oeuvre par le Ministre de la Communauté française, après consultation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance et du Délégué général aux droits de l'enfant.

**Art. 5.** Une évaluation de la diffusion de l'information aux enfants est organisée par l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, institué par l'arrêté du Gouvernement du 8 juin 1998.

Les organismes visés aux articles 2, 3, et 4 sont tenus de répondre aux demandes de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse à ce sujet.

L'évaluation visée à l'alinéa 1<sup>er</sup> est réalisée au moins une fois tous les trois ans.